



Passer le CRFPA en 2020 ou le repousser d'un an ?

Conseils pratiques publié le 19/04/2020, vu 8232 fois, Auteur : [Mikaël Benillouche](#)

Les incertitudes entourant la crise sanitaire conduisent des étudiants à s'interroger sur l'opportunité de passer ou non le CRFPA en 2020. Voici quelques éléments pour alimenter leur réflexion...

En cette période de confinement et dans le cadre de mes fonctions de Directeur des Etudes de [Sup Barreau](#), j'échange avec de nombreux étudiants par le biais des réseaux sociaux qui se posent cette question : dois-je décaler le passage du CRFPA à 2021 ?

Répondre à cette question revient à analyser la situation. Nos rédacteurs de supports pédagogiques sont également confinés et travaillent d'arrache-pied sur les fascicules et exercices proposés cet été. Notre équipe d'encadrement prodigue d'ores et déjà des conseils dans l'élaboration du calendrier de travail à nos étudiants. En droit pénal et en procédure pénale, à titre d'exemple, j'en suis déjà à une vingtaine d'exercices. Il y a quelques jours, la commission nationale a apporté quelques précisions quant au [programme](#) de la session 2020. Quant aux annonces présidentielles, elles laissent présager, avec quelques modalités, la tenue de cette session ainsi que la possibilité d'une préparation estivale de l'examen que ce soit sur place ou à distance avec, selon les circonstances, des aménagements plus ou moins importants.

Les candidats à l'examen sont légitimement inquiets, car il existe donc toujours plusieurs incertitudes. Pourquoi ne pas attendre 2021 surtout lorsque la préparation à l'IEJ d'inscription a été tronquée ?

Ces derniers jours, je me suis sérieusement penché sur la question en réorganisant mon programme de travail et la réponse m'est venue en reprenant un classique très connu "L'art de la guerre" de Sun Tzu. De cet ouvrage, on puise des idées pour mener à bien une guerre victorieuse.

Aujourd'hui, devenir avocat doit être envisagé comme une véritable guerre. Pour y parvenir, il faut se focaliser sur l'objectif et ne se consacrer qu'à cet objectif. Parmi les conseils prodigués, Sun Tzu précise notamment que les chances de victoires sont plus importantes en cas d'encerclement de l'ennemi si celui-ci bénéficie d'une échappatoire, d'une porte de sortie, d'un plan B. Ainsi, celui-ci sait qu'il a le choix lutter et périr ou fuir et se sauver lui-même ainsi que ses proches. L'existence de l'échappatoire divise l'ennemi et donc l'affaiblit. A l'inverse, l'encerclement conduit l'ennemi à se donner au maximum, il n'a plus le choix, c'est vaincre ou mourir !

Si vous vous laissez le choix, vous ne serez pas suffisamment motivés pour réussir. Passer le CRFPA en 2020 peut être une formidable opportunité. Le programme est finalement allégé puisqu'il n'inclut pas les mesures prises depuis le début de cette crise sanitaire. Plus encore, nombre de vos camarades ne vont pas passer l'examen cette année en raison de difficultés de validation de leur master ou encore pour des raisons personnelles liées à la crise. Alors bien sûr, certains vous retorqueront qu'il s'agit d'un examen non d'un concours. Quoiqu'il en soit les places

sont chères et chaque année, il est surprenant de constater que certains IEJ ont, à 2 ou 3 unités près, le même nombre d'admis correspondant au nombre de places du CRFPA concerné.

Passez le CRFPA en 2020 pour n'avoir aucun regret !

A très bientôt...